



LA PROCHAINE COMMISSION PARITAIRE AURA LIEU LE 22 AVRIL ET ÉTABLIRA L'AGENDA SOCIAL 2026 :

Le contexte géopolitique pèse lourdement sur le pouvoir d'achat des cheminots de la branche ferroviaire. La flambée des prix des carburants s'accompagne d'une hausse de l'inflation, qui touche de nombreux postes de dépenses !

La FGAAC-CFDT revendique l'attribution d'une prime carburant dans l'ensemble des entreprises de la branche et la programmation d'une revoyure salariale permettant de protéger le pouvoir d'achat des salariés !

En parallèle, l'accord de branche dit de "sac à dos social" n'a pas évolué depuis décembre 2021, malgré les demandes de la FGAAC-CFDT d'engager des négociations sur sa mise à jour !

Le sac à dos social contient pourtant un dispositif de révision automatique de l'accord, en cas d'évolution des droits à la SNCF et il est grand temps que l'UTPF (fédération patronale du secteur ferroviaire) accepte de le réouvrir ! ☺☺☺

LA FGAAC-CFDT A TRANSMIS DEUX COURRIERS DEMANDANT L'OUVERTURE DE NÉGOCIATIONS SUR LES SALAIRES ET LE SAC À DOS SOCIAL !

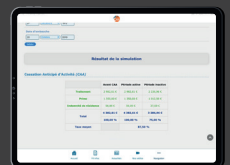
POUVOIR D'ACHAT ET SAC À DOS SOCIAL DE BRANCHE : LA FGAAC-CFDT INTERPELLE LE PATRONAT DU FERROVIAIRE !

DEPUIS PLUS DE 140 ANS LA FGAAC-CFDT
DÉFEND ET INFORME LES CONDUCTEURS...

*Mon syndicat professionnel en direct
sur mon téléphone ou ma tablette !*



Actus
Infos
Contacts



Accès aux simulateurs
FGAAC-CFDT



Téléchargez gratuitement l'application



LA FGAAC-CFDT REVENDIQUE LA MISE À JOUR DU SAC À DOS SOCIAL ET LA CRÉATION DE NOUVEAUX DROITS :

Au-delà des seuls agents transférés, la FGAAC-CFDT revendique que des dispositifs de prévention et de compensation de la pénibilité ainsi que d'aménagements de la fin de carrière soient mis en place pour l'ensemble des agents de la branche ferroviaire !



En savoir



ACCÉDER AU
COURRIER EN LIEN
AVEC LE VOLET
SALAIRES



En savoir



ACCÉDER AU
COURRIER EN LIEN
AVEC LE SAC À DOS
SOCIAL DE BRANCHE

➔ FOCUS SUR LES DEMANDES DE LA FGAAC-CFDT EN LIEN AVEC LE SAC À DOS SOCIAL :



ACCÈS À LA MÉDECINE SPÉCIALISÉE POUR LES AGENTS CONTRACTUELS TRANSFÉRÉS :

- ➔ L'accord de branche a été négocié dans un moment où l'accès à la médecine de soins spécialisée était réservé à la SNCF aux seuls personnels statutaires.
- ➔ La FGAAC-CFDT a obtenu l'extension de ce droit aux contractuels depuis septembre 2022 et le sac à dos social doit l'intégrer !



REVALORISATION DES MAJORATIONS SALARIALES DE TRAITEMENT P1/P2 ET CRÉATION DU P3 :

- ➔ Les négociations relatives au volet pénibilité, qui ont eu lieu à la SNCF au dernier trimestre 2023 ont permis de faire évoluer les droits.
- ➔ La FGAAC-CFDT a notamment obtenu la revalorisation des majorations P1/P2 de 10€ et la création d'un P3 qui n'ont toujours pas été intégrés dans le sac à dos social de branche !



INTÉGRATION DE LA CESSATION ANTICIPÉE D'ACTIVITÉ AU SAC À DOS SOCIAL DE BRANCHE :

- ➔ Le sac à dos social de branche prévoit le maintien pour les seuls agents statutaires des droits prévus par l'ancienne CPA (Cessation Progressive d'Activité).
- ➔ La FGAAC-CFDT revendique que la CAA (Cessation Anticipée d'Activité) soit intégrée pour tous les agents, incluant les contractuels.



CRÉATION DANS LE SAC À DOS SOCIAL D'UN VOLET SPÉCIFIQUE AUX PARCOURS PROFESSIONNELS :

- ➔ L'Etat et l'UTPF ont pris des engagements très précis sur la sécurisation des parcours professionnels qui prévoient notamment le maintien des parcours pros vers le TGV !
- ➔ La FGAAC-CFDT demande que le sac à dos social de branche intègre un article spécifique qui matérialise cet engagement !